



300, Léo Pariseau  
Place du Parc, Bureau 1900  
Montréal (Québec) H2X 4B5

NOUS RÉPONDONS à vos besoins...

Téléphone: (514) 842-3911  
Télécopieur: (514) 849-3447  
Courriel: info@rswca.com

## Un plan d'urgence pour votre entreprise

Le milieu de travail n'a rien d'un endroit sûr. Si vous croyez le contraire, écoutez bien ! Les situations dangereuses ne surviennent pas que dans les usines. Un bureau peut également connaître sa part de dangers.

Il existe toutes sortes de situations d'urgence qui sont plus ou moins graves. En tant qu'employeur, vous devez être en mesure de composer avec tout genre d'imprévu – un doigt coupé, un incendie, une inondation. Votre degré de préparation à faire face à de telles urgences en déterminera grandement le dénouement si elles devaient survenir.

La solution consiste à minimiser les risques. Même si une situation d'urgence peut résulter de causes totalement hors de votre contrôle, vous pouvez prendre certaines mesures afin d'en réduire les effets sur les individus et sur les biens.

Une des mesures les plus importantes afin de réduire les risques consiste à adopter un plan d'urgence et à en informer tous les membres de votre équipe. De plus, celle-ci devrait participer activement à l'élaboration d'un tel plan. Ne prenez pas tout sur vos épaules.

Commencez en jetant un regard attentif autour de vous. Combien y a-t-il de façons d'entrer dans l'édifice et d'en sortir en toute sécurité ? Où se trouvent les extincteurs ? Peut-on voir facilement les sorties en cas de panne de courant ? Si un incendie empêche de sortir par l'entrée principale, existe-t-il un autre endroit permettant de sortir en toute sécurité ? Il est bien plus facile d'imaginer des façons de survivre à une catastrophe lorsqu'on s'arrête pour y penser.

Vous pourriez, entre autres, élaborer une marche à suivre en cas d'urgence. Voici un exemple de comportement que vous pourriez adopter :

Suivez ces quelques règles élémentaires en cas d'urgence :

- Cessez de travailler et quittez IMMÉDIATEMENT l'édifice dès que l'alarme d'incendie se fait entendre ou dès qu'on vous demande de le faire !
- Suivez les instructions, ne paniquez pas et collaborez avec les intervenants responsables en cas d'urgence.
- Dirigez-vous vers la sortie indiquée ou la plus rapprochée.
- Si vous pouvez le faire sans danger, fermez les ordinateurs, l'équipement de bureau, les ventilateurs, etc. de même que les tiroirs de vos bureaux.
- Ne retardez pas votre sortie en cherchant des objets personnels ou d'autres personnes.
- En quittant l'édifice, dirigez-vous vers un lieu dégagé et bien à l'écart de l'édifice. Évitez d'obstruer les bornes d'incendie ou de nuire aux pompiers, aux sauveteurs et à leurs équipements.
- Ne réintégrez l'édifice qu'après en avoir reçu l'autorisation de votre supérieur ou d'un pompier/sauveteur.

Voici maintenant d'autres aspects devant faire partie de la marche à suivre en cas d'urgence dans votre entreprise.

1. Compilez une liste des employés avec le nom de personnes-ressources qui sont des proches parents, en plus d'y inscrire les détails relatifs à chacun des membres d'équipe.
2. Conservez des trousse de premiers soins, des bouteilles d'eau, des trousse d'outils et d'autres articles d'urgence dans des endroits faciles d'accès. Apposez des écriteaux pour identifier les endroits où se trouvent ces articles.
3. Assurez-vous d'avoir sauvegardé tous les dossiers essentiels et que cette copie de sauvegarde se trouve dans un autre endroit. Sauvegardez ainsi toute information vitale, telle la liste des employés avec le nom de personnes-ressources qui sont des proches parents.
4. Examinez et remplacez régulièrement les détecteurs d'incendie et de gaz, ainsi que les systèmes d'extinction d'incendie.
5. Connaissez les numéros de téléphone que vous devrez composer en cas d'urgence et ceux des principaux intervenants avec lesquels vous devrez communiquer, soit, la police, les pompiers, l'ambulance et les services publics.

Rappelez-vous qu'il s'agit là d'un travail d'équipe. Faites participer le plus grand nombre possible de membres de votre équipe à l'élaboration de la marche à suivre en cas d'urgence. Vous verrez qu'ils peuvent être d'une très grande utilité.

Imaginez la situation d'urgence et définissez ensuite ensemble les mesures qu'il vous faudra prendre pour assurer la sécurité des gens autour de vous. Après avoir défini les grandes lignes, rédigez un document final dans lequel vous

aborderez les moindres détails. Remettez-en un exemplaire à chacun des membres de votre équipe, ainsi qu'aux nouveaux membres au fur et à mesure qu'ils se grefferont à votre groupe.

Espérons que vous n'aurez jamais à mettre votre plan d'urgence à exécution, mais si tel devait être le cas alors que vous n'êtes pas prêt, parions que vous auriez souhaité le contraire.

#### Modalités d'utilisation

Tous les droits ayant trait au contenu de cette publication appartiennent exclusivement à RAN ONE Inc. Il est important de préciser que RAN ONE Inc. en est la source originale advenant toute utilisation autre que dans le présent format.